

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0492_AL_RD415_BOIS-D'AMONT
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 13 mars 2023 par laquelle Monsieur Paul LAMY, représentant la succession de Madame Bernadette LAMY, demeurant Lieu-dit « Vers chez Berger », rue de Franche-Comté, 39220 BOIS-D'AMONT, représentée par Monsieur Nicolas LAMY, Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415, au droit de la parcelle cadastrée section AN n° 412, située Lieu-dit « Vers chez Berger », rue de Franche-Comté - Commune de BOIS-D'AMONT en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 30 mars 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 29 mars 2023, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 101-102-103 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 30 mars 2023

Visa, signature et cachet

Avis favorable
le maire
Richard Puellet



Signature de l'arrêté par le département

#signature#

Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de BOIS-D'AMONT pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement



A.R.D. de Saint-Claude

2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 13 mars 2023

Référence : D. 0667

Commune : BOIS D'AMONT

Objet : Bornage de la propriété de Mme Bernadette Lamy à Bois d'Amont.

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de M. Paul LAMY , cadastrée sur la commune de BOIS D'AMONT , section AN , feuille 1 , parcelle(s) n° 412.

La propriété est située au droit de la D415. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

Mercredi 29 Mars 2023 à 14h30 sur place

Il est nécessaire de vous munir tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY
Géomètre-Expert



COMMUNE DE BOIS D'AMONT
Section AN - Feuille 1
Parcelle n°412
Lieu-dit "Vers chez Berger"

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 17-04-2023

ID : 039-223900010-20230414-ARR_2023_0492-AR



6152400

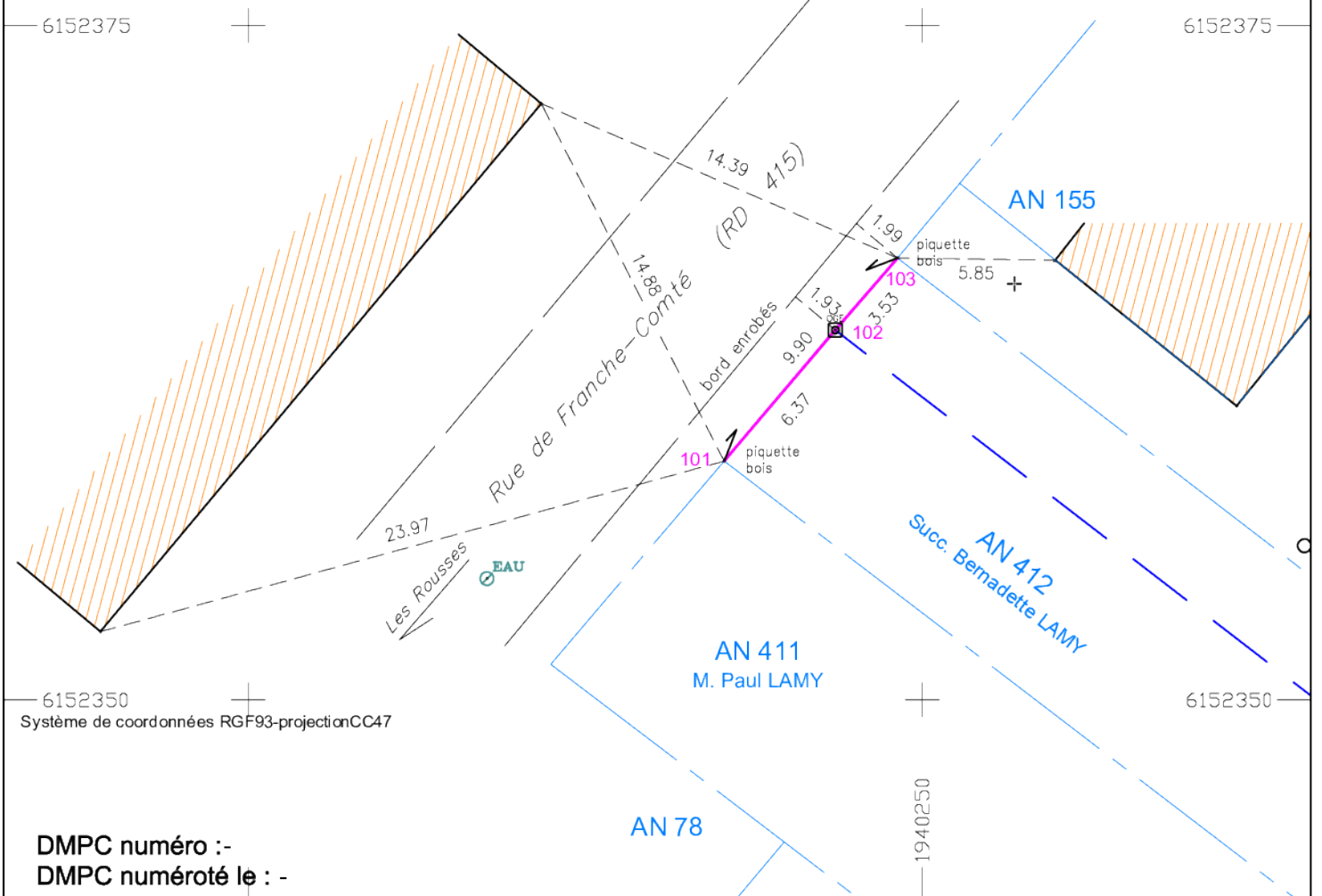
6152400

Succession de Mme Bernadette LAMY

PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD415

| | |
|--|---|
| | Application cadastrale (indicative non garantie) |
| | Division foncière en cours |
| | Borne existante (type OGE) |
| | Borne pierre existante |
| | Borne OGE nouvelle |

Alignement avec la rue de Franche-Comté (RD 415)
reconnu le 29 mars 2023 par M. GRENIER-BOLEY de l'ARD de Saint-Claude
Alignement selon ligne reliant les points 101-102-103



6152350
Système de coordonnées RGF93-projectionCC47

DMPC numéro :-
DMPC numéroté le :-



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél.03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/250
D0667Align
29/03/2023